

# PROCEDE DE POSITIONNEMENT ET D'EVALUATION

L'école de conduite procède à une évaluation qui se positionne en deux parties :

Tout d'abord avec une partie statique de 15 min avec un questionnaire de 26 questions portant sur différents aspects du véhicule , de la signalisation , de l'environnement .

Ensuite avec une partie dynamique de 35 min avec un parcours effectué hors de noyau le rond-point dans des conditions de circulations calmes et fluides , en comportant lignes droites et virages .

A l'issue de ces 2 parties la fiche d'évaluation est remplie et le résultat est transmis à l'élève avec un échange tenant compte des résultats de l'évaluation sur les différents aspects et les objectifs de la formation théorique et pratique mais aussi les ressentis de l'élève dont ses attentes et ses craintes .

## PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Si l'auto école détecte un handicap manifeste du candidat pouvant être difficile avec l'apprentissage théorique et /ou pratique , il sera vivement proposé au candidat le passage d'une visite médicale afin d'éviter d'engager celui-ci dans des dépenses qui ne pourraient aboutir à une inscription possible à l'examen du permis de conduire .

Si la visite médicale déclare le candidat apte alors il sera procéder à l'évaluation comme décrit ci-dessus .

Si la visite médicale stipule apte uniquement sur véhicule boîte automatique , l'évaluation sera effectuée sur le véhicule boîte automatique de l'auto école .

En ce qui concerne le bureau et la salle de code pour la formation théorique , l'auto école possède un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite .